FRC 31313
Case
FRC
25139

RÉPONSE

AU MÉMOIRE

DE M. AUGEARD,

Secrétaire des Commandemens de la Reine, & Fermier-Général du Roi, détenu aux prisons de l'Abbaye.

Par M. Séguin de Rougemont, ci-devant son Secrétaire.

Par égard pour M. Augeard, je gardois un profond silence sur les motifs de sa détention, jusqu'à ce que le public, instruit par la publicité de la procédure, fût à même de juger d'une maniere invariable des griefs imputés à ce particulier.

Cependant attaqué par M. Augeard dans mon honneur, dans ma probité, dans ma réputation, représenté comme lui ayant fait une infidélité d'une somme de 300 livres, enfin pour un malheureux qui, dans l'espoir d'obtenir une récompense, l'auroit choisi à point nommé pour le perdre, & cela pour un papier qu'il avoit dessein de brûler, dont il ne dit pas même le sujet renfermé dans ce même papier; j'ai cru, d'aprés de pareilles inculpations, devoir une réponse à M. Augeard.

M. Augeard n'ignore certainement pas les motifs de sa détention; &, quoiqu'il cherche, par un discours amphibologique, à se faire passer pour un auteur qui *recueille les événemens dont il réserve à lui seul la connoissance*, cependant ceux qu'il se donnoit la peine de rassembler étoient de nature à fixer l'attention publique.

THE NEWBERRY LIBRARY

Je ne suivrai point M. Augeard dans ses autres erremens; mais je répondrai aux articles de son mémoire qui me concernent personnellement, & laisserai au tribunal, chargé de l'instruction de son procès, la connoissance du genre de délit qu'on peut lui imputer.

M. Augeard me traite dans son mémoire de *commis à gages; j'ignore le but de cette épithète :* j'étois chez lui en qualité de secrétaire, & il me payoit des appointemens. Un nommé Rayer, homme à la dévotion de M. Augeard, logé dans son hôtel depuis 10 ans, me traite de *scribe* dans un papier public; (*Révolutions de Paris, n°. 16*) &, avec ironie, de *soldat de la garde nationale*, en m'envoyant un exemplaire du mémoire de M. Augeard, son maître, suivant lui, *son bienfaiteur*, intitule l'adresse, Séguin, ci-devant soldat de la garde nationale, court dans plusieurs districts, où, en protestant de l'innocence de M. Augeard, il déclare qu'il se nomme Rayer; que ce n'est pas lui qui a dénoncé M. Augeard, mais un nommé Séguin, dont il prend à tâche de dire tout le mal possible. Enfin, arrêté lui-même par un des districts, & emmené à l'hôtel-de-ville, alors il déclare être le secrétaire de M. Augeard, mais dit qu'il ne sait rien des motifs de la détention de ce particulier. Il faut être bien payé pour tenir une pareille conduite.

M. Augeard dit, dans son mémoire, *qu'il y a quelque tems j'avois été chargé de toucher pour lui au trésor royal une somme de 1687 l., sur laquelle en rendant compte j'avois déclaré avoir été volé de 300 livres, & que je priai le sieur Royer de n'en point*

parler. M. Augeard se trompe, ou il a été lui-même trompé par ses gens d'affaires. . . Voici la vérité :

Le 9 mai dernier, je touchai au trésor royal pour M. Augeard 1687 liv. qui sont, je crois, ses gages du conseil. Cette somme me fut payée en billets de caisse, excepté 87 liv. en argent. J'eus le malheur de perdre un de ces billets, pour lequel j'ai fait, mais inutilement beaucoup de recherches, l'ayant même fait afficher dans toutes les rues adjacentes au trésor royal.

Quelques jours après la perte de ce billet j'écrivis au sieur Rayer, la lettre suivante. « Vous trouverez ci-joint, Monsieur, 1387 « l. ; j'ai eu le malheur de perdre un billet « de 300 l. en revenant de toucher au trésor « royal 1687 liv. pour M. Augeard : je ne « voudrois pas qu'il sût cette perte. Je pren- « drai des arrangemens pour en tenir compte « sur mes appointemens ». Cette lettre est la même qui est entre les mains de M. l'abbé Fauchet. Voilà cette lettre dont on me ménace dans le mémoire de M. Augeard.

Il résulte du fait que je viens de rapporter que j'ai payé les 300 liv. répétées par M. Augeard ; que j'ai terminé cet objet avec le sieur Rayer, il y a plus de trois mois ; & que finalement je ne dois rien à M. Augeard. Si j'eusse été débiteur de cette somme, le sieur Rayer comptable n'auroit pas attendu six mois pour la lui déclarer. Ainsi, s'il y a infidélité c'est de répéter, c'est de redemander une chose payée.

M. Augeard se plaint que c'est à raison d'un brouillon qui lui a été volé qu'il a été arrêté. Mais M. Augeard me faisoit travail-

533

ler depuis quelques jours à un ouvrage bien suspect, sur-tout dans les circonstances où nous sommes ; d'écouvert, il compromettoit ma réputation, & peut-être ma vie. M. Augeard, par ce mémoire, *indiquoit les moyens de faire sortir le Roi de Paris, pour se rendre à Metz, & là convoquer la noblesse de son royaume, & en donner le commandement au maréchal de Broglie, &c...*

M. Augeard prétend qu'il n'attachoit aucune *importance à cet ouvrage, à ce brouillon de papier.* Le samedi, 24 octobre, le mis au net de ce mémoire étoit fort avancé. M. Augeard disoit qu'il ne pouvoit sortir qu'il ne fût achevé. Il fut fini à trois heures & demie, & M. Augeard ne le brûla certainement pas ; mais l'emporta avec lui en s'en allant dîner. Il en étoit même si pressé, qu'il me fit plusieurs reproches d'être venu si tard ce jour-là.

Je ne veux point combattre M. Augeard dans sa maniere de penser, ni dans ses opinions particulieres, ni même sur la conséquence qu'il tire, qu'un homme, dans les places qu'il occupe, doit être exempt de tout soupçon : mais je dirai seulement que, jugeant des intentions de ce particulier, & craignant d'être moi-même compromis dans un projet aussi opposé au bien public, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir d'en donner connoissance. Je ne crois pas avoir commis *de crime ni d'attentat* pour avoir démasqué un traitre, ni mérité par là d'être puni par le gouvernement.

Je me réserve sous peu de donner sur cette affaire un mémoire plus circonstancier.

De l'Imprimerie de la Nation.